



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-33

PREFECTURE DES ARDENNES

20 DEC. 2019

ARRIVEE

Affichée le 20 DEC. 2019

Le Comité Syndical avait été convoqué le 3 décembre pour une réunion le 13 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, conformément à l'article 9.7 des statuts de l'EPAMA - EPTB Meuse, une seconde convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical le 13 décembre pour une réunion le 18 décembre 2019.

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 18 décembre 2019 à Charleville

Date de convocation	13 décembre 2019
Nombre de délégués :	
♦ Titulaires	49 Titulaires
♦ Suppléants	49 Suppléants
♦ Présents	11 Présents
♦ Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bernard PIERQUIN	M André LIEBEAUX
M. Boris RAVIGNON	M. Michel NORMAND
M. Jean-Pierre RENVOY	Mme Noëlle DEVIE
M. Guy JOSEPH	Mme Maryse DESPAS
M. Jean-Pierre CHABOUSSON	Mme Christine NOIRET - RICHT
M. Robert PASCOLO	

Objet de la délibération :

STRATEGIE BIODIVERSITE – ORIENTATIONS

Résultat du vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-33

Objet de la délibération : STRATEGIE BIODIVERSITE - ORIENTATIONS

L'action en faveur de la biodiversité se développe sur plusieurs strates : à l'échelon national, avec la stratégie nationale biodiversité et à l'échelle des Régions. (Décret du 21/3/2017).

Les EPTB sont pour leur part missionnés par la loi (art L213-2 du code de l'environnement) pour faciliter à l'échelle du bassin versant :

- la prévention des inondations
- La gestion durable et équilibrée de la ressource en eau
- La protection et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides

La stratégie actuellement en cours d'élaboration par la Région Grand Est serait basée sur six axes principaux. Par conséquent, la stratégie de l'EPAMA proposerait des actions concrètes s'intégrant dans ces six axes. En attente de la finalisation de la stratégie régionale, l'EPAMA - EPTB Meuse se positionne d'ores et déjà sur certaines actions.

Après avoir entendu l'exposé sur la biodiversité,

Après avis favorable du Bureau Syndical du 20 novembre 2019,

Le Comité Syndical :

- APPROUVE les orientations développées en faveur de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides (BEAZH) et annexées à la présente délibération
- DECIDE de s'identifier et se rapprocher du Comité Régional pour la Biodiversité (CRB)
- SOLLICITERA le CRB sur la politique BEAZH élaborée par l'EPAMA - EPTB Meuse afin notamment de s'assurer de sa compatibilité avec la stratégie régionale

Le Président de l'EPAMA



Boris RAVIGNON